

Direction Recherche Innovation Valorisation

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Tél : 04 76 63 59 26

Mél. : vpcr-office@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
de la commission de la recherche du conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes**

Séance du jeudi 6 juin 2024

N° 02 CR 06.06.2024

L'an deux mil vingt quatre, le six juin à quinze heures trente, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière dans l'amphithéâtre 8 de la galerie des amphis au bâtiment Pierre-Mendès-France, sous la présidence de Monsieur Pascal Perrier, doyen d'âge des personnels élus à la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

Election du vice-président en charge de la recherche

Membres présents: Pascal Perrier, Véronique BEAULANDE-BARRAUD, Laurence BOUILLET, Jocelyn CHANUSSOT, Cédric CLASTRES, Bérangère DESCHAMPS, Henda DJERIDI, Anne MILET, Patrice MORAND, Nassira BOUDJADA, Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER, Gaëlle DECHAMP, Gwenaël DELAVAL, Marie DEMEILLIEZ, Olivier GALLOT-LAVALLEE, Max LANGER, Stéphane SADOUX, Monika SPANO, Cécile VANHAVERBEKE, Hervé LERAT, Benoît REY, Laure VIGNAL, Coriandre VILAIN, Théo ABADIE, Moïra COURSEAUX, Jérémie KLEIN, Manon PAUL-TRAVERSAZ, Christian BORDAS, Lucian PREJBEANU, Laetitia BOULLE.

Membres représentés:

Malika BASTIN-HAMMOU (procuration à Jocelyn CHANUSSOT), Carole DUBOC (procuration à Cédric CLASTRES), Thierry GALLAY (procuration à Patrice Morand), Sonia KERFA (procuration à Pascal PERRIER), Guy PARMENTIER (procuration à Henda DJERIDI), Bernard TOURANCHEAU (procuration à Véronique BEAULANDE-BARRAUD), Baptiste DEVYVER (procuration à Anne MILET), Alexey EVSTRATOV (procuration à Nassira BOUDJADA), Sarah ORSINI (procuration à Gwenaël DELAVAL), Claire ROME (procuration à Olivier GALLOT-LAVALLEE), Emily TUBBS (procuration à Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER), Sophie GERBAUD (procuration à Bérangère DESCHAMPS), Manolis PERROT (procuration à Moïra COURSEAUX), Angélique SAILLET (procuration à Jérémie KLEIN), Camille DUCKI (procuration à Cécile VANHAVERBEKE), Emanuela MAGNANI (procuration à Marie DEMEILLIEZ).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes, et en particulier l'article 26,

Considérant que conformément à l'article 26 des statuts de l'UGA, la commission de la recherche procède, sur proposition du Président de l'Université Grenoble Alpes, à l'élection du vice-président en charge de la recherche ;

Considérant que, Monsieur LAKHNECH Yassine, président de l'UGA, propose la candidature de Monsieur COURTOIS Hervé aux fonctions de vice-président en charge de la recherche ;

Considérant que Monsieur COURTOIS Hervé a été invité à présenter son programme et à répondre aux questions des conseillers ;

Considérant qu'à l'issue de l'échange avec les conseillers, il a été procédé à un vote à bulletin secret (avec passage par l'isoloir) ;

Considérant qu'au premier tour de scrutin, la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés de la commission de la recherche du conseil académique et la majorité absolue des suffrages exprimés aux tours suivants le cas échéant ;

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Membres en exercice	46
Membres présents	30
Membres représentés	16
Nombre de votants	46
Voix favorables	20
Voix défavorables	26
Abstention	0

La proposition soumise n'ayant pas obtenu la majorité absolue des membres présents ou représentés de la commission de la recherche du conseil académique, un second tour de scrutin est effectué.

Laure Vignal donne procuration à Coriandre Vilain.

Résultat du second tour de scrutin :

Membres en exercice	46
Membres présents	29
Membres représentés	17
Nombre de votants	46
Voix favorables	20
Voix défavorables	26
Abstention	0

Au regard des votes la proposition de candidature de Monsieur COURTOIS Hervé aux fonctions de vice-président en charge de la recherche est rejetée.

Publié le : 18 juin 2024
Transmis au Rectorat le : 18 juin 2024

Fait à Saint-Martin-d' Hères, le 10 juin 2024

Le Directeur général des services,
Jérôme Paret

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme FARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.